



D.2017.10.04.6.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

6 - PROJETS TERRITORIALISES

6.18 - Linéo 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse - Avenant n°1 au marché n° L3 2016 13012 M - Lot 5 : Travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS : Autorisation de signer l'avenant n°1

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2015.03.25.4.1 du 25 mars 2015, approuvait le programme de l'opération LINEO Axe Bus Plaisance - Tournefeuille - Toulouse.
- Par délibération D.2015.05.27.5.1 du 27 mai 2015, approuvait la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée Tisséo-Ingénierie (SMAT) et en autorisait la signature.
- Par délibération D.2017.03.29.7.22 du 29 mars 2017, autorisait la signature du marché concernant le lot n°5, travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore, avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS et pour un montant de 645 488,29 € HT

Le présent avenant a pour objet de remplacer la personne désignée à l'article 1 de l'Acte d'Engagement pour ce qui concerne la fonction suivante :

- Responsable Sécurité : Monsieur Christian CAUZIT est remplacé par Monsieur Maxime MASINI

Compte tenu des compétences et expériences de la personne proposée pour remplacer celle prévue initialement dans le cadre de l'offre, il n'est pas fait application des pénalités forfaitaires éventuelles prévues au marché.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché.

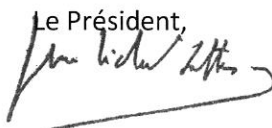
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché n° L3 2016 13012 M conclu avec l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**.

.....
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° L3 2016 13012 M conclu avec l'entreprise SPIE CITYNETWORKS.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES



LINEO 3

PLAISANCE TOURNEFEUILLE TOULOUSE

Lot 5 – Signalisation lumineuse de trafic

AVENANT N° 1

MARCHE N° L3 2016 13012 M OCTOBRE 2017

TITULAIRE : SPIE CITYNETWORKS



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20171009-201710041-6-18D
-DE
Date de télétransmission : 09/10/2017
Date de réception : 09/10/2017



PREAMBULE

Ce marché s'inscrit dans le cadre de l'opération LINEO 3 Plaisance-Tournefeuille-Toulouse et a pour objet d'effectuer les travaux de la signalisation lumineuse de trafic (SLT).

Ce marché regroupe essentiellement les prestations suivantes :

- Fourniture et mise en place de la Signalisation Lumineuse Tricolore,
- Raccordements aux réseaux,
- Programmation, réglages, essais et recettes.

Le marché comporte 2 tranches :

- La Tranche Ferme portant sur les travaux à réaliser sur les communes de Toulouse, Tournefeuille et les secteurs : Monestié (gare bus et P+R), route de Toulouse et la voie nouvelle de la commune de Plaisance ;
- La Tranche Optionnelle portant sur la traversée de Plaisance-du-Touch (Avenue des Pyrénées) entre la rue des Fauvettes et la rue de la Prairie.

Le marché comporte également une prestation supplémentaire pour la mise en place de capteurs magnétométriques en lieu et place des boucles de détection magnétiques.

Le marché a été attribué à l'entreprise SPIE CITYNETWORKS pour un montant de 645 488,29 € H.T. (Prise en compte de l'option : magnétomètres en lieu et place des boucles magnétiques).

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de remplacer la personne désignée à l'article 1 de l'Acte d'Engagement pour ce qui concerne la fonction suivante :

- Le Responsable Sécurité :

Monsieur Christian CAUZIT est remplacé par **Monsieur Maxime MASINI**

Ce remplacement est effectué selon les dispositions de l'article 1.3. du CCAP. Le Maître d'ouvrage n'appliquera pas les pénalités forfaitaires prévues au marché pour ces changements.

Cet avenant est sans incidence financière.

ARTICLE 2 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification au titulaire.

ARTICLE 3 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le titulaire renonce à toute réclamation fondée sur l'objet du présent avenant.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Pour la société SPIE CITYNETWORKS

(Cachet et signature)

La SMAT agissant au nom et pour le compte du SMTC,

(Cachet et signature)

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20171009-201710041-6-18D -DE Date de télétransmission : 09/10/2017 Date de réception préfecture : 09/10/2017
--